

de serge pour doubler ledit chériot, à treize blans chacune aulne, monte 4 l. 16 s. 3 d.

« Item, au dessus nommé Jehan Guillemère pour certaines autres ferremences, tant crochets que crampons, barres, chaînons et autres choses à faire tenir ledit chériot, 20 s. t.

« Item, ay plus païé pour quatre livres et demye plume pour deux carryaus (oreillers), à seize deniers la livre, monte 6 s. 8 d.

« Item, plus païé à Jaquet, oste de la *Cloche*, de Bourges, pour une charrete pour mener le bagage jusques à Rouane, 20 s.

« Item, ay plus païé pour ung tapis à Jehan Pynier, en trois escuz d'or, 5. s.

« Item, a plus baillé à Colin Arnaud, borrellier, pour reste de ce que luy peut estre deu pour les vercoles (bricolles), avalloires, deux peres de traictz, deux agneaulx (anneaux) de fer pour les dictes vercoles, une piessse de mantelles (1) et d'aneaulx, une surcelle et des chaînes en l'avalloire, et quatre atelloires de fer, une bride de limons, deux brides à collière (bridons), cordeaux et retraictes et des croprières et vercolles : tout pour les chevaux et chériot du dit saint homme, 9 l. 13 s. 4 d. t.

« Item, à Estienne Petit fils, charretier de Borges (Bourges), pour reste du païement du chariot du saint homme, jusques à Rouane, 12 l. 18 s. 3 d.

« Item, à Jehan Michallin, cellier, pour la manufecture (confection) du charyot du saint homme, 9 l. 13 s. 4 d.

(1) Ne s'agirait-il pas, par hasard, ici, de cette large tresse plate, si solide, que les bourrelliers emploient pour les sous-ventrières des chevaux ?